FORMATION RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, Cadres, Managers

OBJECTIFS

- Connaître ses responsabilités en matière de sécurité
- Connaître les conséquences d'un AT ou d'une MP
- Connaître ses obligations en matière de sécurité

PROGRAMME DE FORMATION

Vos responsabilités en matière de sécurité

- Les grands principes de la responsabilité civile et pénale
- Quelles sont les conséquences d'un accident du travail et comment votre responsabilité peut-elle être engagée ? Quelles sont vos obligations en matière de prévention

Quels sont les enjeux de votre responsabilité civile et pénale ? Sont-elles cumulables ?

- Qui est concerné : le chef d'établissement, le responsable sécurité, vos salariés, votre entreprise ?
- Quels sont les risques sur le plan juridique et financier ? Condamnations, amendes, casier judiciaire, publications, fermeture...
- Peut-on garantir sa responsabilité en prenant une assurance ?

Votre responsabilité pénale en matière d'hygiène et de sécurité

- Quelles sont les infractions prévues par le Code du Travail et le Code Pénal en matière de sécurité et quelles sont les conséquences pénales d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ?
- Quelles seraient les conséquences de vos fautes d'imprudences, de négligences, de vos manquements aux règles de sécurité, et de la mise en danger de vos salariés ?
- Quelles sont les sanctions que vous encourez à titre personnel et quelles sont celles encourues par votre entreprise ?
- Quels sont les moyens pour prévenir votre responsabilité ?
- Quel est l'impact d'une délégation de pouvoirs ?
- Quels sont les critères et les conséquences d'une délégation de pouvoirs ?
- Un document écrit est-il nécessaire ?

Votre responsabilité civile à travers la faute inexcusable

Nouvelle définition jurisprudentielle de la faute inexcusable de l'employeur : obligation de sécurité de résultat, conscience du danger et mesures nécessaires à prendre

Quelles sont les répercussions de la nouvelle jurisprudence sur votre responsabilité ?

Quels sont les impacts financiers pour l'entreprise ?

L'incidence du Document Unique d'évaluation des risques : piège ou outil ?

DURÉE

- 1 jour soit 7 heures